
Saisine 2002-1

Saisine du 9 janvier 2002 de M. François Colcombet, député de l'Allier.

► LES FAITS

Un policier, M. L. a été condamné le 28 novembre 2001 par le tribunal de grande instance de Paris à 10 mois d'emprisonnement avec sursis du chef de violences volontaires pour des faits qui se sont déroulés le 29 novembre 1998.

Réponse de la Commission en date du 7 février 2002 : hors délai.

En application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000, la réclamation n'est pas recevable.